

Ménages, familles, parentèles et solidarités dans les populations méditerranéennes

Séminaire international d'Aranjuez (27-30 septembre 1994)



ASSOCIATION INTERNATIONALE DES DÉMOGRAPHES DE LANGUE FRANÇAISE

AIDELF

AIDELF. 1996. Ménages, familles, parentèles et solidarités dans les populations méditerranéennes - Actes du colloque d'Aranjuez, septembre 1994, Association internationale des démographes de langue française, ISBN : 2-9509356-1-3, 693 pages.

Familles d'aujourd'hui : Forces et faiblesses de la statistique officielle⁽¹⁾

Évelyne LAPIERRE-ADAMCYK*, Céline LE BOURDAIS
et Nicole MARCIL-GRATTON***

* Département de démographie, Université de Montréal, Canada

** Institut national de la recherche scientifique - Urbanisation,
Université du Québec, Montréal, Canada

L'objet de ce texte consiste à examiner la démarche utilisée en général pour observer la famille à l'aide du recensement et de la statistique de l'état civil afin d'en détecter les forces et les faiblesses. Pour ce faire, on rappellera brièvement les principes retenus par les Nations Unies dans leurs recommandations (Nations Unies, 1968, 1980, 1985, 1988, 1990) et on fera appel à la statistique canadienne pour fins d'illustration. Ensuite, on abordera les changements récents de la famille soulignant leur impact sur la signification des indices fondés sur la statistique officielle. Enfin, à l'aide de l'histoire fictive, mais fort plausible, d'une famille contemporaine, on illustrera la complexité de la réalité à saisir et les pièges que présentent les données officielles pour l'interprétation. En conclusion, on insistera sur la nécessité d'apporter des améliorations qui enrichiraient les données officielles qui, en dépit de leurs imperfections, sont indispensables, en particulier pour l'étude des petites populations ou des sous-populations.

I - Les recensements : une collection de portraits de famille

Le recensement est un outil d'observation dont la valeur se fonde largement sur la continuité et l'exhaustivité. Ces qualités ont cependant des contreparties qui limitent les possibilités d'observation et, partant, d'analyse en profondeur : afin d'assurer la continuité et la comparabilité des données, le recensement ne peut s'ajuster rapidement pour refléter les changements sociaux; par ailleurs, son caractère exhaustif exige de limiter le nombre de sujets abordés ainsi que le nombre de questions afin d'alléger le fardeau des répondants

(1) Cette communication a été préparée grâce à l'appui financier du Fonds pour la formation de chercheurs et l'aide à la recherche (FCAR) - Soutien aux équipes du Conseil québécois de la recherche sociale (CQRS) - Subvention de programmation de recherche.

et de réduire la lourdeur de l'exploitation et ses coûts. Ces questions souvent évoquées (Eggerickx et Begeot, 1994) deviennent particulièrement pertinentes dans le cas de la statistique de la famille.

Le recensement est une opération de collecte qui vise avant tout à obtenir de l'information sur chaque personne qui fait partie d'un ménage dans une population. L'appartenance à un ménage est établie en fonction, soit de la manière dont les personnes pourvoient à leurs besoins alimentaires et autres besoins vitaux (ménage-foyer), soit selon un simple critère de résidence sous un même toit (ménage-unité d'habitation) (Nations Unies, 1987, p. 5).

De façon traditionnelle, il est possible de distinguer les noyaux familiaux des autres membres du ménage. Dans ce cadre, «la famille sera définie au sens étroit de noyau familial, c'est-à-dire qu'elle comprend les personnes d'un ménage privé ou institutionnel dont les liens sont ceux de mari et d'épouse ou de parent et d'enfant n'ayant jamais été marié, l'enfant pouvant être adoptif» (Nations Unies, 1988, p. 36, n° 131). De façon concrète cependant, l'adéquation entre la réalité familiale et la statistique de la famille dépend de plusieurs éléments dont les questions incluses dans le questionnaire, le traitement de l'information et la disponibilité des renseignements collectés pour la reconstitution statistique des familles, soit par l'organisme statistique, soit par les chercheurs.

Pour arriver à observer la famille ainsi définie, les Nations Unies recommandent de s'appuyer sur trois questions de base : lien avec le chef de ménage ou avec la personne de référence du ménage, état matrimonial des membres du ménage et sexe. Ces questions permettent l'identification des personnes unies par un lien conjugal et par un lien filial; l'établissement par l'enfant d'un lien conjugal mettra un terme au lien filial. Comme l'identification des liens entre les membres de la famille dépend de la façon dont sont collectées les informations sur les liens entre les membres du ménage et la personne de référence, le choix de cette dernière est fondamental : il faut la choisir de façon à «relever la plus grande variété de liens de parenté explicite» (Nations Unies, 1988, p. 39, n° 139). On recommande donc les possibilités suivantes :

- soit le mari, soit la femme d'un couple marié (faisant partie, de préférence, de la génération intermédiaire dans le cas d'un ménage comportant plusieurs générations);
- l'un ou l'autre des partenaires d'une union consensuelle lorsque le ménage ne comporte pas de couple marié;
- le père ou la mère vivant avec ses fils ou filles n'ayant jamais été mariés, quel que soit leur âge;
- dans le cas où aucune des conditions énumérées ci-dessus ne s'applique, tout membre adulte du ménage (Nations Unies, 1988, p. 39, n° 139).

Les recensements canadiens récents respectent cette recommandation, à l'exception de deux points importants : d'abord, on ne fait pas de recommandation quant au choix d'un membre de la génération intermédiaire comme personne de référence dans le cas des ménages multifamiliaux; en deuxième lieu, en 1971, les partenaires d'une union consensuelle ne sont mentionnés ni dans le questionnaire, ni dans le livret d'instructions et

il est impossible de savoir ce que ces couples ont choisi de faire; par contre, en 1981 et 1991, on retrouve la recommandation intégralement.

Une fois la personne de référence choisie, il faut établir le lien entre cette personne et les divers membres du ménage. Dans les cas où on trouve plusieurs noyaux familiaux dans un même ménage, le texte des Nations Unies indique que c'est à «chaque pays de décider [comment] il convient de séparer les noyaux familiaux vivant dans des ménages de plusieurs familles» (Nations Unies, 1988, p. 37, n° 134). Dans le recensement canadien, on donne une directive explicite pour que les membres du ménage soient inscrits dans un ordre qui permet de retracer facilement les divers noyaux familiaux, tout en insistant pour que le lien de parenté explicite soit celui qui existe à l'égard de la personne de référence (personne 1). Cette pratique peut entraîner une certaine confusion; par exemple, dans un ménage où l'on trouverait le père, la mère, leur fille divorcée et un petit-fils, sommes-nous en présence de deux noyaux familiaux, l'un constitué du père et de la mère, l'autre de la fille divorcée et de son fils, ou plutôt d'un seul noyau familial? Comme le petit-fils n'est peut-être pas le fils de la fille, il y a une incertitude qui touche un certain nombre de cas, limité sans doute; mais cette confusion a des conséquences négatives sur l'analyse de situations familiales qui, justement parce qu'elles sont rares, ne peuvent être observées que par le recensement.

Par ailleurs, une deuxième source d'incertitude apparaît lorsque l'organisme statistique incite les répondants à identifier par un même terme deux situations objectivement différentes; c'est le cas du recensement canadien qui, à l'instar des Nations Unies, demande au répondant de considérer comme fils ou fille, un beau-fils ou une belle-fille (*step-child*) ou un enfant adopté. Dans ce cas, la statistique de la famille ne pourra pas refléter la réalité des familles recomposées dont le nombre s'accroît rapidement.

Ces points relèvent de la collecte proprement dite, questionnaires et instructions données aux répondants. D'autres problèmes s'ajoutent au moment du traitement de l'information. Un exemple : la recommandation des Nations Unies de créer des catégories qui réunissent sous une même appellation les époux et les conjoints d'une union consensuelle (Nations Unies, 1988, p. 40, n° 141) amène les organismes nationaux à ne pas distinguer les deux types d'union; c'est le cas du Canada qui, au recensement de 1981, a recueilli l'information, mais a produit des données publiées et des fichiers de micro-données où les familles des partenaires en union consensuelle ne peuvent être analysées séparément (Statistique Canada, 1982). Par ailleurs, il faut souligner que la disponibilité réelle des données est soumise à des contraintes liées aux coûts de la préparation de compilations spéciales et, dans certains cas, à la confidentialité des données.

II - La statistique de l'état civil : des événements sans ancrage familial

Plus encore que le recensement, la statistique de l'état civil vise des objectifs qui rendent son utilisation très difficile pour constituer une statistique de la famille (Nations

Unies, 1985); le travail de Rallu (1986), qui décrit la répartition des familles selon le type et la taille à partir de la statistique française, reste exceptionnel. À l'aide de l'état civil, l'observation des familles est limitée parce que le contenu et l'exploitation des bulletins statistiques sont déterminés, soit pour des fins juridiques liées à l'établissement du statut civil des individus, soit pour l'analyse statistique des mouvements de population. Pour ces fins, les renseignements collectés portent rarement sur les caractéristiques de l'unité familiale et, en général, le traitement des informations ne vise pas la reconstitution des familles.

C'est donc grâce à la mesure des phénomènes démographiques fondamentaux, tels la fécondité, la nuptialité et la divortialité, que l'état civil contribue à l'observation des tendances de certains aspects de la vie familiale. À travers les variations de l'intensité et du calendrier des événements démographiques, on peut saisir, par exemple, combien d'enfants les femmes mettent au monde au cours de leur vie et à quel âge; combien d'hommes et de femmes se marient au moins une fois au cours de leur vie et à quel âge.

Pendant ces divers indices s'interprètent en général plus facilement comme des mesures ponctuelles des cheminements individuels que comme des indicateurs des diverses étapes de la vie familiale. Ainsi, la proportion des mariages rompus ne donne pas d'indication directe sur le nombre de familles monoparentales. Par ailleurs, la statistique de l'état civil ne peut révéler les réalités familiales que dans la mesure où les événements qui président à la constitution ou à la transformation de la famille sont des faits dont la loi prescrit l'enregistrement; or, les changements familiaux récents se fondent en partie sur une désinstitutionnalisation des comportements qui diminue fortement la capacité de la statistique de l'état civil de jouer son rôle de baromètre de la vie familiale.

III - Des changements qui minent les fondements de la statistique officielle

Comme les changements de comportement des individus survenaient en dehors d'un cadre institutionnalisé, les démographes et autres observateurs de la scène familiale ont été passablement lents à en prendre conscience. En fait, c'est souvent de manière indirecte, à travers la confrontation des variations parfois contradictoires qu'enregistraient, d'un côté, les recensements, de l'autre, la statistique de l'état civil, que certains changements ont été mis à jour.

Autrefois, les indicateurs de la statistique de l'état civil reflétaient assez fidèlement les comportements familiaux. Le mariage marquait l'entrée dans la vie de couple, et la première naissance légitime l'entrée dans la vie de parent. Certes, les situations de «concubinage» et de «fille-mère» existaient, mais elles étaient sévèrement condamnées et elles sont longtemps restées marginales, à tout le moins au Canada. Toute variation des indices démographiques réfléchissait donc une modification parallèle de la vie familiale.

Ainsi comprise, l'évolution rapide de la nuptialité et de la divortialité observée à partir des années 1970 au Canada, et plus particulièrement au Québec, aurait dû se

traduire par une désaffection de la vie de couple et une baisse de la proportion d'individus déclarant vivre à deux au moment des recensements. Or, cette proportion a peu varié au fil du temps, laissant ainsi entrevoir, par défaut, la montée de l'union libre (Dumas et Péron, 1992).

Les unions libres ont d'abord été interprétées comme un «prélude au mariage» chez les jeunes, dont l'entrée dans la vie adulte se trouvait retardée avec l'allongement de la scolarité et la précarisation de l'emploi, ou encore comme une phase d'essai du mariage qu'il valait mieux expérimenter en raison de la montée de la divortialité (Roussel, 1989; de Singly, 1986; Villeneuve-Gokalp, 1990). À nouveau, ce sont les variations marquées, notées du côté des indices de la statistique de l'état civil, qui ont laissé entrevoir les changements majeurs en train de s'opérer : l'union libre se transformait progressivement pour devenir un lieu plus stable de formation des familles.

Au cours des années quatre-vingt, la proportion des naissances hors mariage parmi l'ensemble des naissances enregistrées par la statistique de l'état civil s'est mise à augmenter graduellement. Cette augmentation a d'abord été attribuée à une hausse des naissances précoces de mères adolescentes, ainsi qu'à une augmentation du nombre de femmes professionnelles plus âgées qui choisissaient de donner naissance seules, sans conjoint, à un enfant. Ces pourcentages sont, aujourd'hui, à ce point élevés qu'il paraît farfelu de les imputer à ces deux seuls sous-groupes : en 1991, 27 % des naissances enregistrées au Canada étaient le fait de femmes «célibataires»; au Québec, ce pourcentage atteignait 41 % des naissances (Le Bourdais et Marcil-Gratton, 1994). Combinés aux données des derniers recensements et aux analyses des enquêtes sociales des années 1980, ces chiffres indiquent de manière éloquent l'importance croissante que l'union libre occupe comme cadre privilégié de formation et de recomposition des familles.

Dans un tel contexte, les indicateurs démographiques tirés de la statistique de l'état civil deviennent caducs pour étudier le changement familial. Certes, ils indiquent les changements de comportement des individus en matière de nuptialité et de divortialité; ils sont toutefois incapables de rendre compte de la composition des familles d'aujourd'hui. De leur côté, les portraits instantanés établis à partir des recensements canadiens s'avèrent tout aussi inaptes, dans leur forme présente, à refléter la situation réelle des familles. Les données des recensements masquent un aspect central des familles actuelles : la multiplicité et la diversité des trajectoires qui conduisent à la formation d'une unité familiale vivant sous un même toit. Représentant une série de coupes transversales dans le temps, les recensements ne permettent pas d'estimer la proportion d'individus, parents ou enfants, qui connaîtront telle ou telle situation familiale au cours de leur vie. Recueillant peu d'informations sur l'ensemble des liens unissant chacun des membres d'un ménage, ils empêchent l'identification des familles recomposées parmi l'univers plus large des familles biparentales. En fait, les recensements présentent une image statique des familles qui, non seulement, gomme la dynamique des trajectoires individuelles des membres de l'unité familiale mais qui peut également, dans certains cas, décrire une situation familiale s'écartant passablement de la réalité (Desplanques, 1993; Leridon, 1993; Le Bourdais et Desrosiers, 1993). C'est à tout le moins ce que suggère l'histoire familiale, fort plausible, ci-dessous racontée.

IV - Une famille contemporaine vue par la statistique officielle

C'est sans grand enthousiasme mais suivant sans doute ses instincts de bonne citoyenne, qu'en ce matin de recensement de juin 1991 Louise couche son nom dans la case réservée à la première personne énumérée de son ménage, se déclarant illico «personne de référence», alias «personne 1», autrefois mieux connue comme «chef» de son unité de résidence. Sirotant son café matinal, elle est loin de se douter que l'agacement qu'elle ressent devant l'instruction de déclarer François, «personne 3» et fils de son conjoint Pierre, comme son propre fils, nous servira aujourd'hui d'exemple de ce que le recensement nous dit ... et nous cache, au sujet des familles contemporaines.

Pierre et Louise vivent ensemble depuis cinq ans déjà, et leur «union sans papier» survit doucement à l'usure du temps, qu'ils ont d'ailleurs voulu contrer en donnant naissance à Julie il y a deux ans. Louise se déclare légalement «célibataire» puisqu'elle n'a jamais été mariée et que le recensement ne montre aucun intérêt pour une première union de jeunesse. Pierre est légalement divorcé de Marie, avec laquelle il a eu deux enfants, Sophie, assez âgée pour avoir elle-même déjà connu les déboires d'un premier mariage et d'un divorce, et François, qui poursuit son adolescence entre les foyers de son père et de sa mère biologique. Etant donné le peu d'affinité entre Sophie et sa mère, Louise et Pierre ont décidé de l'accueillir chez eux, le temps qu'il lui faudra pour se remettre de son expérience malheureuse et repartir d'un bon pied en complétant une éducation tronquée. Somme toute, Pierre, Louise et les autres sont des gens ordinaires, avec des problèmes ordinaires, pour lesquels ils ont trouvé des ajustements ordinaires.

La collecte de la statistique officielle répond, on l'a vu, à d'autres logiques que celle de la fréquence des comportements ou de leur actualité. Que nous dit donc le recensement canadien, comme sans doute à peu de choses près beaucoup d'autres dans le monde menés dans la tradition des Nations-Unies, au sujet des deux foyers familiaux qu'il a ainsi dénombrés en 1991 ?

Pierre et Louise seront présentés sans hésitation comme formant une famille biparentale avec deux enfants, François et Julie, présumés du même lit puisque la distinction n'est pas permise. Sauf que le 4 juin 1991, un mardi, François réside chez sa mère biologique qui en partage la garde : cela laisse à Louise l'entière responsabilité de juger du «lieu de résidence habituel» de François, aucune provision n'étant faite pour les cas de garde partagée d'enfants, le recensement s'inquiétant davantage des absents temporaires traditionnels, comme les bûcherons dans les chantiers ou les prisonniers dans leurs prisons ! Cette famille biparentale comptera donc un ou deux enfants, selon l'interprétation de Louise, dont le café refroidit à mesure que grandit l'ambiguïté qui la guette dans ses réponses. Au moins lui permet-on de se déclarer partenaire en union libre, alors qu'encore au recensement précédent, on se dépêchait d'assimiler aux gens mariés ceux qui avouaient l'inavouable, en effaçant toute trace de leur passé conjugal, même ce qu'en laissait transparaître la déclaration d'état matrimonial légal. Quant à Sophie, ses liens filiaux avec son père Pierre n'apparaissent pas : s'étant déjà mariée, elle a perdu tout droit au statut d'«enfant du recensement», mais n'étant plus mariée et demeurant sans progéniture, elle se verra classée irrémédiablement parmi les personnes «hors famille».

De son côté, en ce 4 juin 1991, Marie, l'ex-épouse de Pierre, n'a probablement pas de problème à déclarer François comme vivant avec elle, ce qui classe la famille parmi les monoparentales à chef féminin, mais souligne le risque que court François d'être dénombré deux fois... ou pas du tout ! Le recensement eut-il eu lieu à un autre moment, Marie aurait peut-être omis de déclarer son fils, ce qui aurait conséquemment fait perdre au ménage son statut de «famille» et donné à Marie le statut de «personne vivant seule». Son état matrimonial légal de divorcée permet de la distinguer des cas de monoparentalité dus au veuvage ou à une maternité célibataire, ce qui améliore un peu la qualité du portrait de sa vie familiale. Cependant, rien ne transpire au sujet de la circulation de ses enfants entre son foyer et celui de leur père : on sait par une question sur la fécondité posée aux femmes, qu'elle a eu deux enfants, mais on ne peut déterminer s'ils sont décédés, ont quitté le foyer pour mener une vie indépendante, ou sont simplement sous la garde de l'autre parent.

Par ailleurs, l'état civil a fidèlement consigné le mariage de Marie et Pierre, de même que leur divorce : leur union aura contribué à la mesure de la nuptialité première, dans ses caractéristiques d'intensité, de calendrier et de durée. Cependant le début de l'union de Pierre et de Louise ne sera comptabilisé nulle part ailleurs que dans leurs cœurs; ce deuxième temps de la vie de couple de Pierre, pourtant tout aussi significatif que le premier, échappe à toute mesure et contribue à sous-estimer à la fois la popularité de la vie à deux et sa grandissante fragilité. L'état civil a par ailleurs tenu compte comme il se doit des naissances tout à fait «légitimes» de Sophie et François. Julie, par contre, est venue grossir les rangs des naissances maintenant dites «hors mariage», ce qui présente une nette amélioration puisqu'encore tout récemment on aurait présumé sa naissance comme étant le fait d'une mère célibataire vivant seule, que le père soit ou non déclaré sur le certificat de naissance. Ainsi a-t-on rélégué aux oubliettes l'appellation de naissance «illégitime», dont les enfants pouvaient traîner les stigmates toute leur vie. Enfin, Julie, bien que vivant dans une famille de deux enfants (ou même trois si l'on compte Sophie), demeure parmi les naissances qui contribuent à la fécondité de premier rang, puisque sa mère Louise n'a pas eu d'autres enfants biologiques.

On remarquera que les différentes sources de statistiques officielles peuvent présenter des incohérences notoires dans leur façon d'appréhender les nouvelles réalités familiales : Julie est enfant unique selon l'état civil et enfant de rang deux dans sa «famille de recensement». Et pour mêler davantage les cartes, les politiques sociales pourront avoir elles aussi leurs définitions propres : selon la politique familiale du Québec, Julie est un enfant de rang deux puisqu'à sa naissance elle est la deuxième enfant de moins de 18 ans dans le foyer de Louise et Pierre, ce qui limite ses heureux parents à une allocation de naissance de 1 000 \$, certes supérieure à celle de 500 \$ que leur aurait méritée une naissance de rang 1, mais hélas bien inférieure aux 8 000 \$ destinés à appuyer les naissances de rang 3 ou plus, place occupée par Julie dans l'âme et dans la poche de ses parents !

Vue d'ensemble

Les différentes sources de statistiques officielles, que sont le recensement et l'état civil, ne pourront certes jamais rendre compte de la complexité des nouvelles réalités familiales, telles que décrites précédemment. Étant donné les objectifs respectifs qu'elles poursuivent, il serait sans doute vain de chercher à reconstituer l'histoire familiale complète de chacun des membres des ménages-familles à partir de ces sources. Doit-on pour autant renoncer à utiliser les statistiques officielles pour étayer le changement familial ?

Un des avantages certains des statistiques officielles est leur caractère exhaustif. Le recensement permet ainsi l'étude fouillée des caractéristiques de certaines sous-populations, souvent de trop petite taille pour être analysées par le biais d'enquêtes sociales. Fournissant des références spatiales détaillées, le recensement permet également aux décideurs publics d'orienter les services offerts à leur clientèle en fonction justement des caractéristiques particulières de celle-ci. Encore faut-il pouvoir différencier la population visée en fonction de critères pertinents. À ce chapitre, l'organisation de la vie familiale nous apparaît être un facteur-clé de différenciation puisque les familles biparentales «intactes», les familles monoparentales et les familles recomposées ont des besoins fort différents en matière de sécurité de revenu, de législation sociale, de transport scolaire de leurs enfants (à partir d'un ou deux foyers), de logement devant s'adapter à un nombre de personnes parfois variable au fil des jours.

Les outils de collecte de la statistique officielle ont été modifiés progressivement afin de tenir compte des nouvelles réalités familiales. Le recensement canadien distingue actuellement la situation conjugale de fait des individus, en plus de recueillir leur état matrimonial légal. De son côté, l'état civil québécois consigne depuis 1989 le contexte familial réel entourant la venue au monde d'enfants, et ne se contentera plus dorénavant de classer les naissances selon qu'elles surviennent «dans» ou «hors» mariage. Le recensement pourrait être modifié plus avant pour fournir, non pas les parcours familiaux des individus, que de plus en plus d'enquêtes commencent à observer, mais à tout le moins des portraits instantanés plus proches de l'organisation réelle des ménages. Récemment, les statisticiens canadiens de la population ont tenté d'identifier les liens de filiation qui unissent enfants et adultes d'un ménage, c'est-à-dire de distinguer les enfants biologiques ou adoptifs des beaux-enfants, afin de repérer les familles recomposées parmi l'univers plus large des familles biparentales lors du prochain recensement. Le pré-test a cependant posé des difficultés et les nouvelles directives introduites ne pourront être incluses au recensement de 1996. Espérons que ce n'est que partie remise, et que le recensement mené à l'aube du 21^e siècle intégrera cette dimension centrale, du moins à nos yeux de chercheuses intéressées par l'étude du changement familial.

BIBLIOGRAPHIE

- DESPLANQUES G., 1993. «Les familles recomposées en 1990», in *Les recompositions familiales aujourd'hui* (M.-T. Meulders-Klein et I. Théry eds.), Paris, Éditions Nathan, pp. 81-96 (Collection *Essais & Recherches*).
- DUMAS J. et PÉRON Y., 1992. *Mariage et vie conjugale au Canada*, Ottawa, Statistique Canada (cat. 91-534).
- EGGERICKX T. et BEGEOT F. 1993. «Les recensements en Europe dans les années 1990», *Population*, 48, 6, pp. 1705-1731.
- LE BOURDAIS C. et DESROSIERS H., 1993. «Perspectives internationales : Évolution de la recherche sur les familles recomposées au Canada», Communication présentée au Colloque international sur *Les recompositions familiales aujourd'hui*, Paris, décembre.
- LE BOURDAIS C. et MARCIL-GRATTON N., 1994. «Family Transformations Across the 45th Parallel - Similarities and Differences», Communication présentée au Colloque annuel de la Population Association of America (PAA), Miami (Floride), mai.
- LERIDON H., 1993. «Recomposer les familles dans les sources statistiques», in *Les recompositions familiales aujourd'hui* (M.-T. Meulders-Klein et I. Théry eds.), Paris, Éditions Nathan, pp. 51-66 (Collection *Essais & Recherches*).
- NATIONS UNIES, 1968. *Principes et recommandations concernant les recensements de la population de 1970*, Études Statistiques, ST/ESA/STAT/série M/44, New York.
- NATIONS UNIES, 1980. *Principes et recommandations concernant les recensements de la population et de l'habitation*, Études Statistiques, ST/ESA/STAT/série M/67, New York.
- NATIONS UNIES, 1985. *Manuel des statistiques de l'état civil*, vol. II, Études des pratiques nationales, Série F, n° 35, New York.
- NATIONS UNIES, 1987. *Annuaire démographique*, New York.
- NATIONS UNIES, 1988. *Recommandations pour les recensements de la population et des habitations de 1990 dans la région de la CEE*, Normes et études Statistiques, 40, New York.
- NATIONS UNIES, 1990. *Principes et recommandations complémentaires concernant les recensements de la population et de l'habitat*, Études Statistiques, ST/ESA/STAT/série M/67/add.1, New York.
- RALLU J.-L., 1986. «Les effets des nouveaux rythmes familiaux sur la répartition des familles selon le type et la taille», in *Les familles d'aujourd'hui*, Colloque de Genève, Association internationale des démographes de langue française, no 2, pp. 67-80.
- ROUSSEL L., 1989. *La famille incertaine*, Paris, Éditions Odile Jacob.
- SINGLY F. de, 1986. «L'union libre : un compromis ?», *Dialogue*, 92, pp. 54-65.
- STATISTIQUE CANADA, 1982. *Dictionnaire du recensement de 1981*, Ottawa, Statistique Canada (cat. 99-901).
- VILLENEUVE-GOKALP C., 1990. «Du mariage aux unions sans papiers : histoire récente des transformations conjugales», *Population*, 45, 3, pp. 265-297.